

## Compte rendu du CTL du 26 juin 2012

Ce CTL est le dernier avant la période estivale. Nous attendions de la part du président des réponses précises à nos questions; nous sommes restés un peu sur notre faim.

Dans notre déclaration liminaire, nous avons rappelé que la promesse de changement faite par notre président de la République devait répondre aux revendications des agents et des citoyens sur les différents thèmes (emplois, pouvoir d'achat, journée de carence, moyens et missions de la DGFIP).

Le directeur n'a pas répondu, en renvoyant ces revendications vers les ministres de tutelle.

Nous avons ensuite abordé les points à l'ordre du jour :

### 1) **Approbation du PV.**

Suite à la remarque d'une OS, il a été convenu que le projet de procès verbal de réunion serait envoyé à tous les élus. Charge à eux de faire remonter les modifications au secrétaire adjoint pour intégration dans le document avant signature.

### 2) **Projet de DUERP et PAP (Plan Annuel de Prévention) 2012**

L'administration nous a présenté le projet de document qui sera soumis au prochain CHS-CT. Nous avons constaté que seulement 15% des risques recensés étaient repris dans le PAP.

Le groupe de travail chargé d'élaborer le document a décidé de ne pas intégrer les risques liés aux bâtiments gérés par une autre direction. Ces risques devront être consignés dans le registre Hygiène et Sécurité de celle-ci.

Nous avons largement insisté sur la non prise en compte des risques psycho sociaux. Les mesures proposées ne sont pas en rapport avec la gravité de la situation des services (notamment l'Assistance Téléphonique Pro). Nous avons alerté très fortement la direction avant qu'un « drame » ne se produise. Le directeur a acté que la situation était difficile mais qu'il n'avait pas eu connaissance des rapports des ergonomes et que la DG envisageait une étude plus large sur les PUV.

Les agents ont déjà assez attendu, il faut maintenant agir.

### 3) **Assistance 2ème vague**

Le document fourni par l'administration était inexploitable. Nous avons demandé d'avoir une situation détaillée par filière et par grade.

L'administration locale doit encore attendre des arbitrages nationaux pour établir un tableau des emplois définitif.

Si des postes restent vacants à l'issue du 1er septembre, des fiches de postes seraient proposées pour les CID qui ne pourraient assurer leur mission. A notre interrogation sur le périmètre de compétence géographique, le DISI a confirmé que la règle était la compétence départementale mais n'exclut pas ponctuellement des délestages inter-départementaux. Le directeur a également émis le souhait que chaque CID soit encadré par un cadre A pour « faciliter » les relations avec les directions locales.

### 4) **Assistance poste de travail.**

Les AT Pro devraient prendre en charge les appels « poste de travail » après avoir suivi des formations adaptées en septembre et octobre.

Dans un service déjà au bord de la rupture, il faudra gérer à la fois les formations, l'augmentation du nombre d'appel et l'intégration des agents nouvellement affectés dans ce service. Pour rappel, 5 agents quittent ce service au 1er septembre !

5) **Missions nouvelles.**

Dans le cadre du PSI (non encore voté par le comité technique de réseau), des missions seront attribuées aux ESI PART-DIEU, DIJON, GRENOBLE et LYON LUMIERE. Si nous nous félicitons sur l'arrivée de nouvelles missions, nous nous interrogeons sur la pérennité de celles-ci et sur le nombre d'agents concernés.

6) **Editique MEYZIEU.**

Le chef de l'ESI MEYZIEU a fait une présentation sur l'évolution de la mission éditique depuis la création de l'établissement. L'objectif de 100 millions de plis devrait être atteint en 2012.

La mise en route d'une troisième ligne éditique est prévue dans le courant de l'année 2013. Dans ce cadre, un recrutement de 7 nouveaux agents (PACTE et agent technique) est prévu. Nous avons rappelé à l'administration que le plan de production devait être respecté pour que les agents puissent organiser leur vie en dehors de l'établissement.

7) **Fermeture de l'atelier éditique de DIJON.**

La fermeture de l'atelier est prévue pour la fin de l'année. Conformément au plan de reclassement, le DISI recevra avec le chef d'établissement chaque agent dans un délai « le plus court possible ».

8) **Déménagement ESI DIJON.**

Le déménagement du bâtiment MATHIS est confirmé avec comme date buttoir juillet 2013.

Sur le site d'accueil, des études concernant les parking ainsi que la séparation des entrées (partage du bâtiment avec la trésorerie Amendes) se poursuivent. Le problème d'isolation du nouveau bâtiment est résolu, il reste un contentieux sur les ouvrants.

9) **Regroupement des établissements de LYON.**

Les OS ont remis au DISI une pétition inter-syndicale s'opposant au regroupement des ESI Lyonnais sur le site de LYON LUMIERE. Sur ce dossier nous avons rappelé au DISI que lors du dernier GT Informatique le DGA avait annoncé un gel des études avant un tour d'horizon national sur les regroupements de sites.

En ce qui concerne le site de LYON LUMIERE la DISI est en attente des bureaux d'études (architectes..). Nous dénonçons le passage d'un site de 120 à 195 agents avec toutes les conséquences prévisibles sur les conditions de travail.

10) **Questions diverses.**

- A notre demande d'information sur l'Audit du PSN, le DISI étudie le rapport de l'auditeur.

Le directeur nous a précisé que d'autres Audits pourraient être lancées dans la DISI. Nous avons demandé que les représentants du personnel soient informés des projets d'Audit et des conséquences de ceux-ci sur les conditions de travail des agents.

- Nous avons demandé des précisions sur le mouvement local à l'intérieur de la DISI. Il ne concerne que les établissements de LYON et les règles locales seront les mêmes que les règles nationales.

Les agents seront affectés par établissements et charge au chef d'établissement de les affecter dans les services.

Nous attendons les CAPL « mouvement local » du 5 et 6 juillet pour vérifier que les règles d'affectation soient respectées.

Sur tous ces dossiers les élus SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES resteront vigilants sur le respect des revendications des agents de la DISI.